Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_245-DE

DEL 2026/245

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT NOVEMBRE À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Visio conférence
Date de convocation	10 novembre 2026
Présents	MMES : C. BRIDEL, I. CERNEAUX, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, C. LE BON, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER. MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-P. ROUDIER, R. SALAÜN
Absents représentés	MMES K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À C. BRIDEL), P. MACOURS, (POUVOIR À C. LEBON), M. LANGLAIS-ELLEOUET (POUVOIR À A. PÉCHON) M. Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE),
Absents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. LEMOINE MRS : J. DELAUNAY, D. VEILLAUX, F. TROUVÉ
Secrétaire de séance	Jean-Marc PELLEN

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Eau potable et assainissement - Avenant n°5 au marché n°2024-0033 – Validation de l'avenant, Programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux - Validation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et L.2123-1 ;

VU le marché n°2024-0033 relatif au programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_245-DE

VU l'avis favorable de la commission des marchés du 3 novembre 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'exécution du marché n°2024-0033 relatif au programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux, il est nécessaire de procéder à un ajustement des montants définitifs du marché à la suite de la réalisation de l'ensemble des travaux.

Le présent avenant n°5 a pour objet de prendre en compte les modifications des répartitions financières entre les membres du groupement ainsi que l'actualisation des montants du marché en fonction des prestations réellement exécutées.

À l'issue des travaux, des écarts ont été constatés entre les quantités prévisionnelles et les quantités réellement réalisées, notamment concernant les longueurs de branchements, les surfaces d'enrobés, la présence de rocher ainsi que les matériaux d'apport nécessaires à la bonne exécution du chantier.

Le montant du marché évolue comme suit :

- Montant initial du marché : 1 730 723,20 € HT
- Montant du marché après les avenants n°1 à n°4 : 1 763 063,50 € HT

Impact de l'avenant n°5 :

- Augmentation de 13 530,25 € HT sur la tranche ferme ;
- Diminution de 51 865,75 € HT sur la tranche optionnelle ;
- Soit une évolution globale de- 38 335,50 € HT.

Montant final du marché : 1 724 728,00 € HT.

À l'issue de l'exécution des prestations, le montant final du marché est ainsi inférieur de 5 995,20 € HT au montant initial, soit un écart de -0,35 %.

Cet avenant permet d'arrêter les montants définitifs du marché sur la base des prestations réellement exécutées et d'acter la répartition financière définitive entre les membres du groupement d'entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°5 au marché n°2024-0033 « Programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux », entraînant une diminution de - 38 335,50 € HT, portant le montant définitif du marché à 1 724 728.00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de cet avenant.

La séance est levée à 21h38.

Fait à La Bouëxière.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_245-DE

Le Président,
Guillaume BÉGUÉ

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc PELLEN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.